Madame, Monsieur,

La prescription trentenaire de ces accès est acquise depuis longtemps malgré l'absence de balisage par l'ENVSN de la servitude transversale. Aussi je m'oppose à la suppression de la servitude transversale et souhaite l'accès libre à la mer, un balisage de la transversale et l'entretien de la servitude longitudinale.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées .

1 sur 1 11/12/2023 à 11:47